



ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET CHIMIE INDUSTRIELLES
DE LA VILLE DE PARIS
Service des Travaux, de la maintenance et de la Logistique (STML)

ACTE D'ENGAGEMENT

<u>Numéro de la consultation</u>	b120090
<u>Intitulé de la consultation</u>	Marché de travaux relatif à la rénovation des parties communes du bâtiment I et L de l'ESPCI Paris Tech
<u>Procédure de passation</u>	Marché à procédure adaptée
<u>Article de la procédure concernée</u>	45442100-8 Travaux de peinture
<u>Numéro du marché</u>	b120090
<u>Date et heures limites de remise des offres</u>	18 octobre 2012 – 12 heures

SOMMAIRE

Article 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE).....	3
1.1 Marché.....	3
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3 Informations comptables et financières.....	3
Article 2 CONTRACTANT(S).....	4
2.1 Identification.....	4
2.2 Compte à créditer.....	5
Article 3 OBJET.....	5
Article 4 MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ.....	5
4.1 Forme du prix.....	5
4.2 Montant.....	5
4.3 Sous traitance.....	6
Article 5 AVANCE.....	6
Article 6 DUREE ET DELAIS D'EXECUTION.....	7
Article 7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	7
Article 8 ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....	7
Article 9 SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	7
Article 10 NOTIFICATION DU MARCHÉ.....	7
Article 11 NANTISSEMENT DU MARCHÉ.....	8

Article 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Numéro et libellé de l'opération : Marché de travaux relatif à la rénovation des parties communes du bâtiment I et L de l'ESPCI Paris Tech

Numéro du marché : b120090

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée

Nature des prestations : Travaux

1.2 Pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur : ESPCI ParisTech 10 rue Vauquelin 75005 Paris.

Représentant du pouvoir adjudicateur : M Jacques PROST, directeur général de l'ESPCI ParisTech.

Personnes habilitées à donner des renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : Mme Corinne GORGE ou Mme Marie-José RUIZ

Service responsable de l'exécution du marché :
Le Service des Travaux, de la Maintenance et de Logistique (STML).

Intervenants sur le chantier :
Le Service des Travaux, de la Maintenance et de Logistique (STML).

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :
Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, 94 rue Réaumur, 75104 Paris Cedex 02 France

Modalités de financement : Budget de la régie ESPCI ParisTech 2012-2014.

MOIS "Mo TRAVAUX" :
Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois d'octobre 2012.
Ce mois est appelé "Mois Mo Travaux"

Article 2 CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

Contractant (candidature individuelle)

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° SIRET :

Code APE :

☐ agissant pour mon compte

☐ agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

Raison sociale :

Domicilié à :

Tél :

Fax :

Courriel :

Dont le siège social est à :

Adresse :

Ville

Code postal :

Tél :

Fax :

2.2 Compte à créditer

Règlement sur un compte unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous :

Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

Code banque :

Code guichet

N° de compte :

Clé RIB :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé d'identité bancaire, ou BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Article 3 OBJET

Marché de travaux relatif à la rénovation des parties communes du bâtiment I et L de l'ESPCI Paris Tech

Article 4 MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ

4.1 Forme du prix

Le marché sera traité à prix global et forfaitaire.

4.2 Montant

4.3 Montant de l'offre exprimée en euros:

MONTANT MAXI H.T.	100.000
MONTANT MAXI T.T.C.	119.600

Taux de la TVA :19,6 %

Montants maximal TTC en lettres : Cent dix neuf mille six cents.

Le présent acte d'engagement comporte les annexes énumérées ci-après (le cas échéant) :

- La décomposition du prix global forfaitaire est précisée à l'annexe n°1 du présent Acte d'engagement.

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles 106 à 109 du Code des marchés publics.

4.4 Sous-traitance

Les déclarations de sous-traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) que j'annexe au présent document indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement. Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Le relevé de compte du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

En chiffres € TTC :

En lettres € TTC :

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à Montant total du marché € TTC :

Montant acte(s) de sous-traitance € TTC :

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 5 AVANCE

Dans le cas où le montant du marché est supérieur à 50.000€ HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois.

☐ je demande le versement de l'avance

☐ je renonce au bénéfice de l'avance

NB : Au cas où le candidat n'effectue aucun choix, aucune avance ne pourra être versée.

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale

☐ Demande

☐ Ne demande pas

la constitution d'une garantie à la première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

Article 6 DUREE ET DELAIS D'EXECUTION

La durée du marché se définit comme suit : 6 mois

La durée du marché est prévisionnelle.

Toute information complémentaire relative à la durée et ou aux délais figure au CCATP.

Article 7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de 90 jours.

Article 8 ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Les annexes au présent acte d'engagement sont les suivantes :

- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Je m'engage, à exécuter les prestations demandées dans les conditions fixées aux pièces contractuelles.

A le

Le(ou les) candidat(s) :

(représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

Article 9 SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

Pour un montant HT de :HT

Soit un montant TTC de :TTC

En toutes lettres :

.....

A Paris, le

Le Représentant du pouvoir adjudicateur

Article 10 NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

Article 11 NANTISSEMENT ET CESSION DE CREANCES

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire en vue de permettre au titulaire de céder ou de nantir des créances résultant de ce marché en ce qui concerne :

☐ la totalité du marché ;

☐ la partie des prestations évaluées (*en euros et en lettres*) à

.....
.....
.....

que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct ;

☐ la partie des prestations évaluées (*en euros et en lettres*) à

.....
.....
.....

et devant être exécutées par

.....
.....
.....

en qualité de :

☐ co-traitant

☐ sous-traitant

A _____, le

Pour le Président de la Régie ESPCI ParisTech
Le Directeur Général de la Régie ESPCI ParisTech
Jacques PROST